**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DU 29.03.2021 - 19 HEURES 30**

**Etaient présents :** M. FRANCKE Stéphane, Maire, M. PICOTIN Gaëtan, Mme BOUCKENOOGHE Céline, M. GERVOIS Nicolas, Mme PAPILLON Anne-Gaëlle, M. BEUN Régis, Adjoints, M. TROLET Cédric, Mme LOONES Sylvie, Mme CICHY Claire, Mme GOCYK Béatrice, Mme ACTHREGALLE Caroline, Mme DEVEY Elodie, Mme PRUVOST Sonia, M. POILLON Jean-Claude, M. DUPON Fabien et Mme VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

**Étaient excusés avec pouvoir :** M. DEQUIDT Pascal a donné pour à Mme PAPILLON Anne-Gaëlle, M. BONNET Dominique a donné pouvoir à M. FRANCKE Stéphane.

**Absent :** M. LEROY Maxime

**Secrétaire de séance :** Mme BOUCKENOOGHE Céline

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**ORDRE DU JOUR**

**POINTS FINANCIERS**

***1/ Présentation et vote du budget primitif 2021***

Monsieur le Maire a procédé à la présentation détaillée du budget primitif 2021 qui s’équilibre à 1 121 870 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 1 013 787 € en dépenses et en recettes d’investissement.

Valérie VANHERSEL indique que lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire a indiqué qu’il n’y aurait pas d’embauche suite au départ d’un agent technique. Valérie VANHERSEL s’interroge quant au montant prévu pour l’AIPI qui devrait être plus important dans la mesure où il est peut-être envisagé de faire davantage appel à cette association.

Monsieur le Maire précise que le montant prévu pour l’AIPI correspond à la délibération prise fin 2020 par le conseil municipal et indique que, dans la mesure où il reste 1 677.00 € à affecter pour les subventions, on pourra toujours prévoir d’autres journées sachant qu’une journée supplémentaire de l’AIPI a un coût de 250.00 €.

Jean-Claude POILLON demande si la somme de 30 000.00 € prévue pour l’isolation phonique concerne uniquement le hall de la cantine scolaire et s’interroge sur son utilité.

Monsieur le Maire précise que ce montant correspond effectivement à l’isolation phonique du hall mais également de la salle du restaurant scolaire, en fonction du coût.

Ce hall est aussi utilisé par les associations (cours d’anglais par exemple), autrefois pour les élections, et il est difficile de ne pas être gêné par la résonance de ce lieu.

Jean-Claude POILLON interroge Monsieur le Maire concernant le projet de plateforme de déchets verts et souhaite savoir s’il va être réalisé.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera réalisé au terme d’une étude au dernier trimestre 2021, tout comme la rénovation de la salle Intersociétés.

Aujourd’hui, il y a lieu de se concentrer sur la bibliothèque, l’éclairage de terrain de football, la réfection de la flèche et la toiture de la nef centrale de l’église.

Aucune ligne budgétaire n’a été affectée pour la mairie, il faut avant tout mener une étude approfondie sachant que les emprunts diminuent fortement à partir de 2025.

Valérie VANHERSEL demande si l’atelier municipal sera entièrement clôturé ou si un accès derrière la mairie sera conservé.

Monsieur le Maire précise que la commission Bâtiments ne s’est pas encore réunie à ce sujet, mais qu’un accès avec l’arrière de la mairie est judicieux.

Concernant le secteur du Briel, M. Jean-Claude POILLON s’interroge sur la réelle nécessité des travaux d’éclairage envisagés.

Monsieur le Maire précise que cette portion de route départementale est sinueuse et très étroite. Anne-Gaëlle PAPILLON précise que ce n’est pas parce que l’on vit à la campagne que l’on ne peut avoir l’éclairage public et que ce secteur est dangereux.

Valérie VANHERSEL n’est pas d’accord sur le principe d’installer de l’éclairage dans cette zone éloignée car cela reviendrait à dire qu’il faut éclairer chaque ferme et précise qu’en éclairant le Briel, on n’est pas dans l’intérêt général mais dans l’intérêt privé. Monsieur le Maire précise que les habitants du Briel sont des Herzeelois.

Concernant la voirie, Jean-Claude POILLON indique que le radar pédagogique rue de Wylder est une erreur et qu’il faudrait une aire de croisement sur cette route.

Monsieur le Maire précise que le projet de radar pédagogique sera installé à l’entrée du village pour casser la vitesse et que l’aire de croisement est de la compétence du Département, déjà associé à la réflexion.

Par ailleurs, Jean-Claude POILLON précise que le feu intelligent prévu rue de Wormhout doit fonctionner uniquement aux heures d’entrées et de sorties de l’école et que la limitation de vitesse fixée à 30 kilomètres par heure ne se justifie pas.

Anne Gaëlle PAPILLON précise que des études du département seront établies avant la prise de décision.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu’il est indispensable de protéger nos enfants à la sortie de l’école.

Les anomalies du restaurant scolaire doivent être traitées : des malfaçons ont été constatées et n’ont pas été réglées en temps et en heure, ce qui engendrera des frais aujourd’hui.

Monsieur le Maire remercie Valérie VANHERSEL pour ses nombreuses remarques concernant le budget mais s’étonne qu’elle n’avait fait aucune remarque lors de la réunion de travail de la commission des finances à laquelle elle participait.

Le conseil municipal est invité à procéder au vote du budget primitif.

Trois abstentions : Fabien DUPON, Jean-Claude POILLON et Valérie VANHERSEL, les autres membres du Conseil Municipal ayant voté pour.

***2/ Fixation du taux d’imposition des taxes directes locales***

Pour rappel, la réforme de la fiscalité directe locale a eu pour incidence, dès 2020, une modification dans le mode de fixation des taux par les conseils municipaux. En effet, seuls les taux de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti sont fixés par les assemblées délibérantes, le produit de la taxe d’habitation étant compensé par l’Etat. La commission de finances a acté, lors de ses travaux, une volonté de ne pas modifier les taux des années précédentes :

* Taxe foncier bâti : 21.32 %
* Taxe foncier non bâti : 58.90 %

En fonction des bases d’imposition effectives qui seront connues prochainement, les recettes inscrites au budget primitif évolueront probablement favorablement.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces deux taux.

Vote pour à l’unanimité.

Monsieur le Maire précise qu’à la suite de la réforme fiscale concernant la suppression de la taxe d’habitation, les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur leur territoire en compensation de la perte du produit de la taxe d’habitation sur les résidences principales. Il y a donc lieu de rajouter le taux départemental (19.29 %) au taux communal.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Vote pour à l’unanimité.

***3/ Attribution des subventions aux associations et organismes***

La commission de finances réunie le 20 mars a arrêté les propositions de montant des subventions pour 2021.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces prévisions.

Vote pour à l’unanimité à l’exception de Valérie VANHERSEL, Caroline ACTHREGALLE et Céline BOUCKENOOGHE qui n’ont pas pris part au vote en raison de leur qualité de Présidentes d’associations concernées par ce vote.

***4/ Modification des tarifs ACM février 2021***

Pour mémoire, les tarifs ACM pour l’ensemble de l’année 2021 ont été arrêtés par délibération n°51/2020 du 7 décembre 2020. L’accueil du mois de février a été réduit à deux jours et demi au vu de la situation sanitaire qui révélait quelques cas COVID parmi les enfants. Il y a donc lieu d’adapter le tarif à cette décision, sachant que les règlements effectués par les familles lors de l’inscription n’avaient pas été déposés en trésorerie. Il s’agit de proposer un tarif pour les deux jours d’activité réelle et non pas de rembourser les familles, exercice qui aurait été un peu plus lourd d’un point de vue comptable.

M. Gaëtan PICOTIN demande au conseil municipal de suivre la proposition de la commission.

Vote pour à l’unanimité.

***5/ Prise en compte de l’incidence des horaires échelonnés à l’école sur l’accueil en périscolaire***

L’accueil échelonné à l’école du Val d’Yser a eu quelque peu des incidences pour les familles qui sont parfois contraintes d’inscrire leurs enfants en périscolaire alors qu’ils n’y allaient pas régulièrement. Ces familles s’interrogent sur la légitimité de régler le service périscolaire alors que cela ne reflète pas leur volonté initiale de l’utiliser ou pas de manière aussi fréquente.

M. Gaëtan PICOTIN précise que le protocole sanitaire impliquait une rentrée et sortie échelonnée des enfants.

Depuis le mois de mars dernier, ce temps est d’un quart d’heure. La date de fin de cette mesure n’est pas connue. Cette situation génère des frais supplémentaires pour certaines familles.

M. Gaëtan PICOTIN précise qu’il y a trois possibilités :

* Toute demi-heure entamée est due,
* La commune prendra en charge la demi-heure journalière utilisée,
* Partage du coût des frais supplémentaires liés aux horaires échelonnés.

La commission a étudié la question et propose de faire payer aux familles un seul quart d’heure supplémentaire par jour si les deux quarts d’heures journaliers sont utilisés jusqu’à la fin de cette mesure.

Vote pour à l’unanimité.

***6/ Demande de subvention ADVB – 2e tranche de travaux – toiture église Notre-Dame de l’Assomption***

Un dossier de demande de subvention a été déposé sur la plateforme du Département le 2 mars au titre du dispositif 2021 « Aide Départementale aux Villages et Bourgs ». Ce dossier concerne la restauration du clos et couvert de la nef centrale et du clocher de l’église Notre-Dame de l’Assomption. L’estimation de cette tranche de travaux s’élève à 652 773.00 € HT pour lesquels une subvention de 40 % a été sollicitée. Parmi les pièces à joindre à la demande, figure une délibération de principe qui doit être entérinée par une délibération réelle à inscrire lors d’une séance suivant le dépôt du dossier.

C’est la raison pour laquelle il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la rédaction de cette délibération officielle qui sera envoyée au Département.

La demande a d’ores et déjà été faite avec une délibération de principe qui doit être confirmée.

Vote pour à l’unanimité.

***7/ Demande de subvention FAFA – Travaux éclairage des terrains de football***

Un dossier de demande de subvention a été transmis à la Fédération Française de Football le 5 mars au titre du dispositif FAFA (Fonds d’Aide au Football Amateur) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Le dossier concerne le projet de remplacement de l’éclairage des terrains de football prévu cette année et qui pourra venir en complément du dossier présenté à l’Etat au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local – dossier acté complet par la Sous-Préfecture le 12 février dernier).

Si les deux subventions sont accordées au titre de ces travaux (2 x 40 % sollicités sur un coût de 21 582.00 HT), la part à la charge de la commune se limiterait à 20%. Comme dans le cas précédent, une délibération de principe devait entrer dans la composition du dossier, délibération à entériner dès la séance suivant le dépôt du dossier.

Nicolas GERVOIS précise qu’il resterait donc à la charge de la commune la somme de 4 316.40 HT.

Il est demandé au conseil municipal d’entériner cette délibération pour acter la complétude du dossier.

Vote pour à l’unanimité.

***8/ Vente d’une parcelle de terrain rue de Bambecque***

Monsieur le Maire rappelle la demande qui avait été formulée par un particulier de se porter acquéreur d’une parcelle de 58 m², propriété communale, contigüe à sa propriété, rue de Bambecque.

Un dossier a été déposé auprès de la Division de l’évaluation domaniale des finances publiques afin d’obtenir son avis sur la valeur vénale de cette parcelle de terrain. M. le Maire rappelle qu’il s’agit d’un terrain enclavé, demeuré sans entretien de par son accès difficile, et par conséquent inconstructible. La valeur vénale est fixée à 100 € avec une marge d’appréciation de 15 %.

Le Conseil Municipal propose d’en fixer le montant à la somme de 100.00 €. Il est précisé que les frais liés à cette vente seront à la charge de l’acquéreur.

Vote pour à l’unanimité.

***9/ SIECF – Nouvel achat groupé d’énergie***

La commune d’Herzeele adhère à l’achat groupé d’énergie du SIECF territoire d’énergie Flandre. Ce marché groupé arrive à échéance le 31 décembre 2021. Compte tenu des délais en matière de commande publique, le SIECF voudrait procéder à la mise en concurrence pour éviter une interruption de fourniture.

Le SIECF offre la possibilité aux collectivités de participer à un nouvel achat en fonction des besoins (électricité, gaz naturel, gaz propane, fioul) à compter du 1er janvier 2022, avec l’objectif d’optimiser les coûts financiers de chacune.

L’avis du conseil municipal est sollicité sur ce point et dans l’affirmative, l’autorisation de signature de l’avenant à la convention attribuée à M. le Maire.

Vote pour à l’unanimité.

**POINTS ADMINISTRATIFS**

***10/ Mise en place d’un conseiller municipal en charge des questions question de défense***

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d’associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

La mission des correspondants défense s’organise autour de trois axes :

* La politique de défense
* Le parcours citoyen
* La mémoire et le patrimoine

Il est souvent le référent dans le comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde.

Il y a lieu de désigner le correspondant défense pour la commune d’HERZEELE.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée s’il y a des candidats. Gaëtan PICOTIN est le seul à se porter candidat.

Désignation de Gaëtan PICOTIN à l’unanimité.

***11/ Convention Département/Commune – Marquage sur voirie départementale en agglomération***

Le Département propose la reconduction de la prise en charge de l’entretien par ses soins du marquage horizontal sur RD en agglomération dans les conditions techniques reprises dans une convention que les communes favorables à ce dispositif volontariste du Département sont invitées à signer. Pour précision, il s’agit du marquage de guidage et du marquage obligatoire aux carrefours.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et sur l’autorisation de signature de la convention par le M. le Maire.

Vote pour à l’unanimité.

**POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS**

Projet d’extension espace cavurnes du cimetière :

6 sur les 8 cavurnes initialement installés dans le nouveau cimetière sont actuellement occupées et/ou réservées. Ce mode d’inhumation étant régulièrement sollicité, il s’avère nécessaire de prévoir une extension en délimitant de nouveaux emplacements.

Vote pour à l’unanimité.

Jean-Claude POILLON s’interroge sur l’absence de la croix au nouveau cimetière. Celle qui existait a été retirée pour mauvais état et n’a jamais été remplacée.

Monsieur le Maire s’est renseigné auprès d’un service juridique et il s’avère que la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l’Etat indique qu’il est interdit d’apposer une croix dans un emplacement public, dans les cimetières créés après 1905. Nous ne pouvons donc installer de croix dans le nouveau cimetière.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Jeunesse**

Gaëtan PICOTIN précise que certaines familles ont sollicité l’organisation d’un accueil le mercredi. Cette demande n’est pas nouvelle.

La commission propose d’interroger les familles à ce sujet. En fonction des résultats obtenus, la commission étudiera cette question et évaluera la faisabilité de cette demande. La CAF sera interrogée sur la possibilité d’obtenir des aides dans ce cadre.

La question du conseil municipal des jeunes a été évoquée mais ne sera mis en place qu’après la pandémie maitrisée.

Enfin, concernant le restaurant scolaire, un exercice incendie sera réalisé dès que possible ; cette demande a été faite par la Sous-Préfecture.

**Commission Développement Economique**

Céline BOUCKENOOGHE indique que la liste des commerces mise en place à l’occasion du premier confinement a été mise à jour à la suite du 3ème confinement.

La commission se réunira dans le courant du mois d’avril afin d’envisager l’organisation de la Journée Nationale du Commerce de Proximité pour laquelle avait été évoquée la mise en place d’un salon qui réunira les commerçants, artisans et producteurs locaux du village.

**Commission Patrimoine**

Le dossier de renouvellement du Label Village Patrimoine doit être prochainement déposé.

Des visites guidées ont d’ores et déjà été fixées en juillet et en août prochain, à raison d’une visite le samedi à 15 heures tous les 15 jours et seront assurées par les adhérents de l’Association Histoire & Patrimoine d’Herzeele.

Par ailleurs, s’agissant de la culture, le projet Cinéma organisé par la CCHF est suspendu et l’exposition au Beffroi de Bergues n’est pour l’heure pas confirmé. Il en est de même pour les ateliers qui devaient avoir lieu dans les bibliothèques des communes.

**Commission des Fêtes**

Nicolas GERVOIS fait un point des manifestations programmées :

* 28 mars 2021 : parcours du cœur annulé – décision nationale prise par la Fédération Française de Cardiologie (organisateur),
* 4 avril 2021 : chasse aux œufs annulée pour cause de confinement,
* Archery Touch : accord donné par la sous-préfecture sur le process mis en place mais décalé pour cause de confinement
* 21 juin 2021 : fête de la musique

Sur ce point, l’harmonie municipale a été sollicitée mais n’a donné aucune réponse. Le groupe Bros Band a donc été sollicité pour un déroulement identique à celui de l’année dernière c’est-à-dire une déambulation dans les rues.

* 4 juillet 2021 : Cox et Harley Davidson – prise de contact en cours avec l’ensemble des intervenants
* 1er août 2021 : Herzeele c’est gonflé avec châteaux gonflables – réunion vendredi prochain pour faire le point.

**Commission Voirie**

Anne-Gaëlle PAPILLON précise les derniers travaux réalisés :

- Réalisation d'un chemin piétonnier à proximité du parking du restaurant scolaire. Objectif : Sécuriser les piétons et favoriser le stationnement. Deux potelets seront installés de part et d’autre du chemin pour en signifier l’entrée et la sortie.

- Début de la campagne de curage et dérasement avant mise en cailloux sur le Chemin des Moines et rue des vergers.

Valérie VANHERSEL demande ce qui sera fait pour la circulation des piétons sur les trottoirs.

Elle précise qu’il y a également un problème concernant l’entretien des haies le long des trottoirs.

Valérie VANHERSEL suggère de faire apposer des pictogrammes sur le sol concernant les problèmes de stationnement.

Monsieur le Maire propose d’interpeller les personnes concernées ou, le cas échéant, de faire paraitre un article à ce sujet dans le P’tit Herzeelois.

Anne-Gaëlle PAPILLON propose d’évoquer cette question lors d’une prochaine commission.

**Commission Communication**

Anne-Gaëlle PAPILLON souhaite revenir sur la question posée lors du dernier conseil municipal car elle était absente.

Cela concerne le dernier compte rendu établi et sur lequel il a été noté par erreur qu’il concernait la commission communication alors qu’il s’agissait, en réalité, du comité de rédaction dont Monsieur DORSIMON fait partie.

Elle précise, par ailleurs, les points suivants :

- La rédaction de la prochaine édition du P'tit Herzeelois est en cours.

- L'achat d'un nouveau matériel informatique a été prévu au budget. Cet ordinateur serait destiné à un usage de communication, pour la réalisation d'affiches ou du journal municipal.

Monsieur Fabien DUPON interpelle le conseil municipal s’agissant de la disparition de la rubrique Herzeele Info et de ses numéros sur le site internet de la commune et le déplore. Cette rubrique a été remplacée par la rubrique du P’tit Herzeelois.

Anne-Gaëlle PAPILLON précise que le choix a été fait de conserver les informations sur le site pour l’année qui précède et d’archiver ce qui date de plus d’une année pour une mise à jour régulière.

**Commission Bâtiment**

Monsieur Régis BEUN précise que les agents travaillent actuellement dans la future bibliothèque, la pose de placoplâtres est presque terminée, le ponçage est également en cours. La peinture devrait également être effectuée par les agents.

L’AIPI est intervenue pour nettoyer l’ancien et le nouveau cimetière. Les haies ont été nettoyées.

Le parterre de fleurs devant la boulangerie est terminé.

Quant au restaurant scolaire, Cédric TROLET précise que les travaux récemment réalisés seront contrôlés prochainement afin de lever les non-conformités du rapport de vérifications règlementaires et en fin d’année, il sera possible de rentrer dans un cycle normal avec des visites générales périodiques.

Valérie VANHERSEL souhaite savoir si nous avons obtenu une réponse concernant le dossier d’accessibilité de la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que nous avons eu une décision favorable. Une rampe d’accès extérieure sera installée le long du bâtiment.

Les travaux de la bibliothèque doivent être achevés avant la fin du mois d’août puisque le dossier doit être terminé pour fin septembre pour obtenir les subventions du département.

Gaëtan PICOTIN souhaite aborder un dernier point :

En effet, il a été interrogé sur le maintien ou non des ACM d’avril prochain. Celui-ci précise qu’il y a lieu d’attendre la prochaine intervention du Président de la République ce jeudi. La commission sera réunie après cette intervention.

La séance est levée à 21 h 40.